

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 47-2019

| | |
|---------------|------------|
| Total membres | 23 |
| En exercice | 23 |
| Convocation | 21/05/2019 |
| Présents | 14 |
| Absents | 9 |
| Procurations | 1 |
| Votants | 15 |

Par suite d'une convocation en date du vingt et un mai deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **vingt-neuf mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Claudine CAMOU.

Absents : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Nouveaux horaires des classes élémentaires et maternelles de l'école Jean Jaurès (semaine de 4 jours) pour la rentrée scolaire 2019-2020

Par délibération 08/2019 du 14 mars 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, à la majorité, sur la demande de dérogation des conseils d'école maternelle et élémentaire pour le passage de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2019.

Les horaires suivants sur la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ont été proposés et votés à la majorité pour la rentrée scolaire 2019/2020, lors des conseils extraordinaires des écoles, élémentaire et maternelle Jean Jaurès, du 17 mai 2019 dont comptes rendus joints :

- Maternelle : 8h30 / 11h50 et 14h / 16h40 ;
- Élémentaire : 8h30 / 12h et 14h / 16h30.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les nouveaux horaires des classes, élémentaire et maternelle, de l'école Jean Jaurès pour la rentrée 2019/2020, tels que définis ci-dessus ;
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à la Direction Académique ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 04/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES DE MIREPOIX
COMPTE-RENDU
VENDREDI 17 MAI 2019 à 17h00**

Membres présents

Parents élus :

Titulaires : DROUVIN Fatima (CE1), LAILLE Marielle (CM2), LE PARC Sylvie (CM1), VILLARD Patricia (CM1),

Enseignants : Cécile BARBERO, Sandrine ANDRIEU, Michaël ESPINOSA, Virginie LOUPIAS, Aurélien LELONG, Jordane CHALANDON, Elisabeth OLIVEIRA,

Autres : Mme DILLON adjointe aux affaires scolaires

Membres excusés : PEREZ Sylvie (CM2), LEGRAND Fabrice (CP & CE1), Marie-Line MARTINEZ (Maîtresse G RASED), Mme HOUADEC (Inspectrice de l'Education Nationale), Monique CARDONA, Nelly FUFFO, Cécile CROULLEBOIS, Mme ALIBERT Responsable pédagogique enfance jeunesse, M.TEDESCHI directeur ALAE/CLAE élémentaire, M.CASADO responsable enfance jeunesse de la Communauté de Commune du Pays de Mirepoix, RODIERE Jessica (CE1), MENERAT Aurélien (CE1), COMBES Aurélie (CE2), Pauline GAIRIN CALVO (Psychologue scolaire RASED), Sonia VANDENEYNDE (Maîtresse E RASED), Mme le Maire, Mme ALEX Directrice générale des services de la mairie de Mirepoix,

Le seul point à l'ordre du jour est :

Rythmes scolaires : nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2019/2020

Il est rappelé que ce conseil d'école extraordinaire est délibératif.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de procuration possible pour ce vote. Seul.e.s les présent.e.s peuvent voter.

Il est rappelé que les membres de droits sont :

- les enseignants de l'école (dont le directeur), les temps partiels, les compléments de service rattachés à l'école et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion.

- le maire OU son représentant + un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

- autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves.

- un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.

Chacun possède une voix pour le vote.

Lors du vote seront demandés les refus de vote, les abstentions, les contre et les pour à la proposition exprimée.

Le calcul de la majorité s'effectue sur les suffrages exprimés (les abstentions ne sont pas des suffrages exprimés.)

Délibération :

Suite à l'acceptation par le Conseil d'école de l'école élémentaire Jean Jaurès et la Mairie de Mirepoix d'un passage à une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours comme le permet le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, il est proposé les nouveaux horaires suivants :

LUNDI : 8h30/12h et 14h/16h30
MARDI : 8h30/12h et 14h/16h30
JEUDI : 8h30/12h et 14h/16h30
VENDREDI : 8h30/12h et 14h/16h30

Membres de droit :

- les enseignants de l'école (dont le directeur), les temps partiels, les compléments de service rattachés à l'école et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion.

- le maire OU son représentant + un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.
- autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.

Concernant la modification des horaires à la rentrée 2019 : 12 inscrits

ABSTENTION : 0 voix

CONTRE : 0 voix

POUR : 12 voix

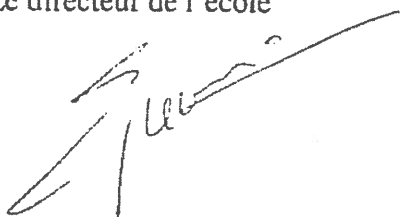
Suffrages exprimés :

0 % CONTRE 100 % POUR

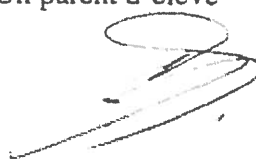
Le conseil d'école de l'école élémentaire Jean Jaurès de Mirepoix saisit donc le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et la mairie de Mirepoix afin qu'une modification des horaires soit mise en place pour la rentrée scolaire 2019.

Le conseil d'école est clos à 17h30.

Le directeur de l'école



Un parent d'élève



Compte-rendu du Conseil d'école extraordinaire du 17 mai 2019 (17h-17h30)

Présentes :

- Madame COMBES, enseignante en MS/GS et directrice
- Madame RIVESLANGE, enseignante en MS
- Madame LAPERSONNE, enseignante en TPS/PS
- Madame MARION, Madame BARTHELEMY, parents d'élèves titulaires
- Madame CABOT, ATSEM
- Madame DILLON (adjointe mairie)
- Madame LE MINEZ (mairie de Mirepoix)

Absents excusés : Madame Le Maire, Madame HOUADEC (Inspectrice de l'Education Nationale), Madame ALIBERT, responsable pédagogique enfance jeunesse, Monsieur TEDESKI, directeur de l'Alaé et du Claé de Mirepoix, Monsieur Casado responsable enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et le RASED de Mirepoix

Point à l'ordre du jour : organisation du temps scolaire à partir de la rentrée de septembre 2019 (nouveaux horaires pour une semaine de 4 jours)

Il est rappelé qu'il n'y a pas de procuration possible pour ce vote. Seul.e.s les présent.e.s peuvent voter.

Les membres de droits sont :

- les enseignants de l'école (dont le directeur / la directrice), les temps partiels, les compléments de service rattachés à l'école et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion.
- le maire OU son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
- autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves.
- un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.

Chacun possède une voix pour le vote.

Lors du vote seront demandés les refus de vote, les abstentions, les contre et les pour à la proposition exprimée.

Le calcul de la majorité s'effectue sur les suffrages exprimés (les abstentions ne sont pas des suffrages exprimés.)

Délibération :

Suite à l'acceptation par le conseil d'école du 6 Février 2019 d'un passage à la semaine de 4 jours et par délibération de la Mairie de Mirepoix le 14 mars 2019 à l'unanimité pour un passage à la semaine de 4 jours et comme le permet le *décret n°2017-1108 du 27 juin 2017*, la proposition d'une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours sans révision du PEDT est soumise au vote.

Il est proposé pour l'école maternelle (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8h30/11h50 et 14h/16h40.

7 voix

ABSTENTION : 1 voix

CONTRE la proposition des nouveaux horaires : 0 voix

POUR la proposition des nouveaux horaires : 6 voix

Suffrages exprimés :

0% CONTRE

100% POUR

Le conseil d'école de l'école maternelle Jean Jaurès de Mirepoix saisit donc le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour une application de ces nouveaux horaires scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

Le Conseil d'école est clos à 17h30.

Stéphanie COMBES
Directrice école maternelle Jean Jaurès



Madame BARTHELEMY
Parent secrétaire de séance

